

## Contrôle d'un chariot élévateur télescopique servant au levage de charge

**P1: LORS DE L'EXAMEN DE L'APPAREIL DE LEVAGE/ASCENSEUR RIEN D'ANORMAL N'A ÉTÉ CONSTATÉ. L'UTILISATION DE L'APPAREIL DE LEVAGE PEUT ÊTRE CONTINUÉE.**

Date: 04/07/2024    Inspecteur: Daniel Godin  
Étiquette d'identification: 11

Mentor:  
Référence client:

Date rapport: 04/07/2024

L'inspection suivante doit avoir lieu avant: 04-10-2024

### Adresse de l'installation

Rue Rue des Waides  
Numéro 9  
Boîte  
Postcode 4890  
Commune Thimister-Clermont  
Pays Belgique

### Propriétaire

Nom RMS8  
Rue Rue des Waides  
Numéro 9  
Boîte  
Postcode 4890  
Commune Thimister  
Pays Belgique

### Entrepreneur

Nom RMS8  
N° TVA BE 0891 617 862  
Numéro de téléphone +32 87 78 72 30  
E-mail info@rms8.be

Type de contrôle: Périodique (Législation : voir section "notes")  
Date de l'inspection annuelle exécutée: 27/09/2023

Marque Manitou    Type MT 625H easy  
Année de construction 2017    Charge max. 2500 kg  
Limiteur de charge présent: Oui

N° de série / N° client 983520

Test limiteur de charge avec poids fait le:    Date: 27/09/23

Date d'expiration: 27/09/24



	Description de l'installation: Dépôt RMS8						
<b>Critères de contrôle administratifs périodique</b>	BON	PB	PA			Remarques	Image
Rapport positif de mise en service présent. voir rapport of	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
<b>Critères de contrôle techniques - Trimestriel</b>	BON	PB	PA	P3	P4	Remarques	Image
Identification	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	N°11	
Commande	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Fin de course	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Alimentation	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Dispositif de levage	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Châssis	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Mât	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Fourches et tableau de fourches	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Freins	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		

**INFRACTIONS/REMARQUES/NOTES**

Quelques petits dégâts sur la carrosserie du côté droit .  
Enkele kleine beschadigingen aan de carrosserie aan de rechterkant.

**NOTES**

L'inspection dont ce rapport est le résultat ne peut en aucun cas être utilisée dans le cadre d'une déclaration CE de la directive machines 2006/42/CE et de l'AR 12/08/2008. Un chariot élévateur télescopique servant au levage de charge rentre dans le champ d'application du R.G.P.T., l'AR du 05/05/1995 ou l'AR 12/08/2008 (avec CE) ou l'AR 12/08/1993 (sans CE).

Le contrôle dont ce rapport résulte, a été effectué sur base du RGPT art. 281.

Les contrôles se font sans démontage antérieur. Ils sont limités à une vérification visuelle, l'inspection du bon état des composants non-électriques qui peuvent être atteints en sécurité et l'inspection du fonctionnement des installations de sécurité.

Le contrôle de l'installation électrique de l'appareil ne rentre pas dans la mission de ce contrôle.

Selon Codex Art. IV.2-11, les rapports, documents et attestations sont tenus à la disposition des fonctionnaires chargés de la surveillance. Ils doivent en plus être communiqués au Comité pour la Prévention et la Protection au travail, ou, en l'absence d'un comité, à la délégation syndicale et, en l'absence d'une délégation syndicale, aux travailleurs conformément à l'art.53 de la loi 04/08/1996.

**PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION**

Durée de l'inspection: de 10:00 à 10:25

L'inspecteur Daniel Godin



Daniel Godin - ACEG #100

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site [www.aceg.be](http://www.aceg.be)

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

QUAACEG

